

Envoyé en préfecture le 25/11/2021

Reçu en préfecture le 25/11/2021

Affiché le

ID : 029-212901011-20211122-2021_11_22_11-DE



(Finistère)

Landéda, le 16 novembre 2021

CONSEIL MUNICIPAL du 22 novembre 2021

DEMANDE DE SUBVENTIONS

RAPPORT N°11/08/2021

Deux associations ont sollicités la Commune pour des subventions : la poêlée des pêcheurs et le club d'animations.

La première est proposée, dans le cadre du chapitre de la confrérie qui s'est tenu en octobre 2021, pour un montant de 150 €.

La seconde est proposée, dans le cadre de la semaine nomade pour laquelle le club d'animations s'est substitué à la Commune pour l'organisation d'un concert. Le montant demandé est de 1 647 €.

Sur avis favorable de la commission des finances, je vous propose d'attribuer les subventions suivantes :

- 150 € à la confrérie de la poêlée des pêcheurs,
- 1 647 € au club d'animations



Nombre de membres

en exercice	= 27
Présents	= 23
Votants	= 23

Délibération du conseil municipal

N°11/08/2021

Réunion du 22 novembre 2021

DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Christine CHEVALIER, Maire de la commune,

Étaient présents : Christine CHEVALIER, David KERLAN, Anne POULNOT-MADEC, Laurent LE GOFF, Jean-Luc CATTIN, Danielle FAVE, Alexandre TREGUER, Céline PRONOST, Daniel GODEC, Isabelle POUILLAIN, Philippe COAT, Muriel COLLOMBAT, Catherine COUSTANCE, Bernard THEPAUT, Marie-Laure LOUBOUTIN, Laurent QUEZEDE, Camille SORDET, Jean-Pierre GAILLARD, Marine VAUTIER, Jean-Luc LE ROUX, Sylvaine COANT, Christophe ARZUR, Pascale BIHANNIC

Absents :

Nolwenn DAUPHIN donne procuration à Jean-Pierre GAILLARD

Hervé LOUARN donne procuration à Christine CHEVALIER

Martine KERFOURN donne procuration à Sylvaine COANT

Erwan DENEZ

Madame Isabelle POUILLAIN a été élu(e) secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 26 voix Pour,

Christine CHEVALIER, rapporteur(e), entendu(e),

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de Mme le Maire,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal décide d'attribuer :

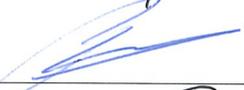
- 150 € à la confrérie de la poêlée des pêcheurs
- 1 647 € au club d'animations.

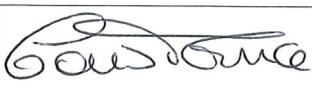
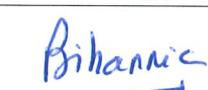
Envoyé en préfecture le 25/11/2021

Reçu en préfecture le 25/11/2021

Affiché le

ID : 029-212901011-20211122-2021_11_22_11-DE

CHEVALIER Christine	
KERLAN David	
POULNOT – MADEC Anne	
LE GOFF Laurent	
DAUPHIN Nolwenn	Procuration
CATTIN Jean-Luc	
FAVÉ Danielle	
TRÉGUER Alexandre	
SIMIER Céline	
GODEC Daniel	
POULLAIN Isabelle	
COAT Philippe	
COLLOMBAT Muriel	
LOUARN Hervé	Procuration

COUSTANCE Catherine	
THÉPAUT Bernard	
LOUBOUTIN Marie-Laure	
QUÉZÉDÉ Laurent	
SORDET Camille	
GAILLARD Jean-Pierre	
VAUTIER Marine	
LE ROUX Jean-Luc	
DENEZ Erwan	Absent
COANT Sylvaine	
KERFOURN Martine	Procuration
ARZUR Christophe	
BIHANNIC Pascale	

Envoyé en préfecture le 25/11/2021

Reçu en préfecture le 25/11/2021

Affiché le

ID : 029-212901011-20211122-2021_11_22_11-DE